



## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé et déclare n'avoir subi aucune condamnation pour crime ou homicide volontaire et n'être sous le coup d'aucune procédure judiciaire à ce jour, m'interdisant d'exercer l'activité de transports publics routiers de personnes ou de véhicules de location avec chauffeurs.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour servir et valoir ce que de droit,

Signature :

### LISTE DES PIECES A FOURNIR

□ □ □

- ⇒ **La carte professionnelle ou l'autorisation de transport clôturée.**
- ⇒ **1 Photo d'identité récente pour le dossier.**
- ⇒ **1 Photo d'identité par carte de chauffeur à renouveler.**
- ⇒ **1 copie de la carte nationale d'identité** ou du passeport en cours de validité ou du livret de famille régulièrement tenu à jour ou bulletin de naissance délivré en mairie.
- ⇒ **1 copie du permis de conduire, à jour (recto-verso).**
- ⇒ **1 Extrait de casier judiciaire n° 3 valide de moins de trois (3) mois**, délivré à l'accueil du Palais de Justice de Nouméa (Rez-de-chaussée, hall d'entrée principal) sur présentation d'une pièce d'état civil – Tél. : 27.93.50.
- ⇒ **1 Certificat médical** délivré :
  - par la Commission Médicale des Permis de Conduire, si vous êtes arrivé en fin de validité de votre visite médicale initiale (Imm. 7 bis rue de la République – BP N4 98850 Nouméa cedex / Tél. 24/37/25) dont l'imprimé de demande est à retirer au bureau des transports ;
  - ou
  - par un médecin de votre choix, portant la mention « APTE A LA CONDIUTE », si la visite médicale accordée initialement par la. Commission Médicale.

En application de l'article 441-7 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement d'UN (1) an et d'une amende de 15 000 € ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice de l'application, le cas échéant, des peines plus fortes prévues par le présent code et les lois spéciales, quiconque :

1. aura établi une attestation ou un certificat faisant états de faits matériellement inexacts,
2. aura falsifié une attestation ou un certificat originairement sincère,
3. aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.